

# **Crise de la Démocratie Représentative et Alternative Omnicratique : Analyse Politologique des Systèmes de Décidement Post-Hiérarchique**

## **1. Diagnostic de la Communication Démocratique dans l'Économie de l'Attention**

La démocratie représentative contemporaine traverse une crise d'efficience et de légitimité d'une gravité inédite, accélérée par la mutation structurelle de l'espace public. Dans le cadre socio-politique actuel, la délibération est entièrement subordonnée aux impératifs de l'économie de l'attention, où la visibilité médiatique constitue la ressource politique primordiale. Comprendre la manière dont cette dynamique dégrade les normes démocratiques traditionnelles est une exigence stratégique fondamentale : lorsque l'architecture informationnelle transforme la provocation et le scandale en capital électoral et financier, les appels rituels à la déontologie ou à la responsabilité morale individuelle des acteurs politiques s'avèrent institutionnellement inopérants. L'incivilité généralisée ne découle pas d'un déficit aléatoire de vertu chez les élites, mais d'une adéquation parfaite entre les incitations du système et les stratégies de captation de l'audience.

L'analyse politologique tirée de la réflexion du philosophe Paulius Gritenas — développée lors de son entretien avec Vakaris Vingilis publié sur *Bernardinai.lt* le 1er octobre 2026 et disséquée par *culture.lt* — met à nu les mécaniques profondes de cette érosion normative. Le système technologico-médiatique moderne convertit la brutalité verbale et la polarisation en investissements hautement rentables : elles maximisent la notoriété immédiate, monopolisent le temps d'antenne et mobilisent l'électorat par l'affectif. Dès lors que la dégradation du débat devient la tactique la plus rationnelle pour conquérir le pouvoir, une contradiction systémique insoluble s'installe entre l'intégrité personnelle d'un acteur et la logique de survie politique. La recherche programmée du scandale ne vise aucunement la résolution de problèmes collectifs, mais l'extraction de rentes d'attention au détriment direct de la cohésion sociale.

Ce phénomène expose le paradoxe constitutionnel de la démocratie ouverte. Par définition, un régime démocratique doit prémunir la dissidence, la contestation et la

critique contre l'arbitraire d'État. Néanmoins, ces garanties juridiques indispensables sont méthodiquement instrumentalisées par des entrepreneurs politiques pour détruire la confiance interpersonnelle et institutionnelle sans laquelle aucune décision commune n'est possible. Face à ce sabotage d'un genre nouveau, le recours aux interdictions administratives ou à la censure étatique constitue un piège redoutable : tenter d'endiguer l'érosion des normes par des mesures coercitives risque de dissoudre les libertés fondamentales mêmes que le système prétend protéger. L'auto-défense de la démocratie ne saurait passer par la destruction de ses propres fondements libertaires.

Le diagnostic formalisé par Paulius Gritenas s'articule autour de quatre piliers analytiques :

- **Responsabilité accrue du pouvoir public** : L'exercice d'un mandat démocratique ou d'une haute fonction institutionnelle impose des contraintes éthiques qualitativement supérieures à celles régissant la sphère privée. Les postures adoptées par les dirigeants définissent directement le seuil de tolérance normatif de l'ensemble du corps social.
- **Dépendance de la démocratie envers les normes non écrites** : La viabilité des architectures démocratiques repose prioritairement sur une infrastructure invisible de conventions tacites, de retenue institutionnelle et de confiance mutuelle, que le seul droit positif est incapable de codifier ou de suppléer.
- **Incapacité de séparer l'éthique du système d'incitations** : La conduite des acteurs politiques et des organes de presse est l'expression directe des contraintes économiques et algorithmiques de leur environnement. Exiger une pureté morale au sein d'une structure institutionnelle qui rémunère le conflit est une cécité théorique.
- **Imperceptible autodestruction par la protection coercitive** : La tentation de neutraliser les discours toxiques par la contrainte administrative constitue une dérive illibérale interne. En restreignant l'espace de contestation pour sauver la stabilité, le régime détruit la substance pluraliste qui fonde sa propre légitimité.

Ce constat de blocage au sein du modèle représentatif impose de dépasser les corrections réglementaires de surface pour conceptualiser une alternative systémique capable de restructurer le pouvoir décisionnel.

## 2. Fondements du Modèle Post-Hiérarchique et de l'Intelligence Collective

La réponse à l'épuisement de la démocratie représentative ne réside pas dans une tentative d'instaurer une joute électorale plus courtoise, mais dans la transition vers

une architecture post-hiérarchique de la gouvernance. Il s'agit de substituer à la *légitimité procédurale-électorale* classique — basée sur la délégation du pouvoir à des professionnels de la politique et sur le conflit partisan à somme nulle — une *légitimité épistémique et décisionnelle basée sur le protocole*. Ce paradigme récuse le principe selon lequel le statut social, l'exposition médiatique ou la victoire électorale confèreraient un privilège cognitif ou moral pour décider à la place des citoyens.

La comparaison des structures met en évidence deux ontologies politiques irréductibles :

| Démocratie Représentative Classique                                                             | Décidement Collectif Post-Hiérarchique                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Source de légitimité :</b><br>Procédurale-électorale (mandat délégué par le vote).           | <b>Source de légitimité :</b> Épistémique et décisionnelle (preuve de compétence et cohérence du protocole).                       |
| <b>Mécanisme central :</b> Élection de représentants décidant pour la collectivité.             | <b>Mécanisme central :</b> Participation directe des acteurs à la formulation ( <i>décidement</i> ) et à la sélection des options. |
| <b>Mode d'interaction :</b> Débat conflictuel, rhétorique agonistique et lutte pour le pouvoir. | <b>Mode d'interaction :</b> Travail collaboratif au sein d'une plateforme interactive, sans débat conflictuel.                     |
| <b>Objectif systémique :</b> Captation de l'attention médiatique et maximisation électorale.    | <b>Objectif systémique :</b> Résolution concrète de problèmes par agrégation d'intelligences.                                      |

Au sein du modèle de décidement collectif, l'élimination du débat conflictuel supprime la nécessité de camper sur des postures idéologiques ou de disqualifier un adversaire. La contribution émise par un tiers n'est plus analysée comme l'offensive d'un rival, mais comme une matière brute destinée à être évaluée, amendée ou dépassée pour optimiser la réponse au problème posé.

Afin de préserver la qualité analytique de ces espaces, le protocole applique des règles opérationnelles inflexibles. La règle cardinale impose à chaque participant d'**évaluer**

**un échantillon de propositions existantes avant de pouvoir soumettre sa propre contribution.** Ce filtre prévient la saturation du système par la surproduction d'idées superflues : confronté à l'état de la réflexion collective, le contributeur est contraint d'apporter une valeur ajoutée inédite ou d'abstenir sa saisie.

L'évaluation des propositions s'effectue au moyen d'un barème strict. Les notes attribuables par les évaluateurs sont rigoureusement non nulles : l'intervalle  $[-5, -1]$  traduit les degrés de désaccord ou de désapprobation, tandis que l'intervalle  $[+1, +5]$  mesure les degrés d'accord ou d'approbation. Dans cette métrique, **le zéro (0) ne constitue en aucun cas une valeur neutre ou une note d'indifférence, mais une sanction administrative et disciplinaire.** L'attribution d'un score nul élimine la proposition concernée en raison d'un manquement aux règles du protocole. Les critères d'application du zéro sont strictement limités aux cinq cas suivants :

1. La duplication ou le doublon manifeste d'une proposition déjà enregistrée dans le système ;
2. La banalité caractérisée de la contribution n'apportant aucun élément d'analyse ;
3. Le hors-sujet ou la déviation par rapport à la problématique spécifique posée ;
4. La fusion illisible de plusieurs idées distinctes au sein d'une même proposition ;
5. La divulgation (explicite ou implicite) de l'identité de l'auteur, violant l'exigence d'anonymat.

En restreignant la saisie à des unités de solution pures, concises et anonymes, cette discipline d'évaluation crée les conditions opérationnelles du décidement omnocratique.

### **3. L'Architecture du Décidement Omnocratique en Deux Étapes**

L'omnicratie ne s'apparente en rien à un dispositif participatif consultatif dont les conclusions pourraient être arbitrairement rejetées par une autorité hiérarchique. Elle constitue une architecture institutionnelle contraignante fondée sur une séparation étanche entre la phase d'ingénierie technique des solutions et la phase de décision politique finale.

Pour comprendre l'application concrète de cette structure face aux pathologies dénoncées par Paulius Gritenas, l'omnicratie soumet au corps social une question de cadrage paradigmatique : « *Quelles règles d'information de la communauté et de prise de décision conjointe inciteraient à des propositions de fond plutôt qu'à des provocations ?* »

La réponse institutionnelle à cette interrogation s'organise selon un processus séquentiel strict en deux étapes :

| Caractéristiques                      | Étape I : Les Connaisseurs (Experts)                                                        | Étape II : Les Parties Prenantes                                                           |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Composition du corps d'acteurs</b> | Spécialistes, praticiens et sachants rejoignant le processus de manière auto-sélective.     | Ensemble des personnes directement affectées par la décision et citoyens concernés.        |
| <b>Objectif fonctionnel</b>           | Cartographier, formuler et évaluer anonymement les alternatives techniques optimales.       | Évaluer les alternatives filtrées lors de l'Étape I et opter pour la solution exécutoire.  |
| <b>Échelle de notation</b>            | Notation stricte [-5, -1] et [+1, +5] (le 0 faisant office de sanction disciplinaire).      | Évaluation des options finales en fonction de leur valeur d'usage et de l'intérêt général. |
| <b>Compétences mobilisées</b>         | Expertise technique, expérience sectorielle et compétences analytiques.                     | Compétences sociales, arbitrage d'intérêts divergents et vision du bien commun.            |
| <b>Livrables du processus</b>         | Matrice classée des alternatives révélant le niveau de soutien et les axes de polarisation. | Choix de la décision finale s'imposant immédiatement à la collectivité.                    |
| <b>Pouvoir institutionnel</b>         | Nul sur le choix final ; pouvoir exclusif de structuration de l'éventail des possibles.     | Pouvoir souverain de sélection parmi les options qualifiées lors de l'Étape I.             |

L'accès à ce dispositif est universel et non délégitif : il exclut toute désignation par tiers ou constitution de commissions d'investiture. Néanmoins, l'efficacité épistémique du système requiert la vérification des capacités opérationnelles des intervenants. La préparation d'un participant est validée par la réussite à un test court de connaissances généré de façon dynamique par une intelligence artificielle, combinée au *poids de spécialisation* accumulé lors de ses contributions historiques.

Un acteur ne disposant pas encore d'un tel poids intègre le système sous le statut d'**observateur**. Durant cette phase d'apprentissage, il évalue les propositions en circulation, mais ses notes ne sont pas prises en compte dans le calcul des scores globaux. L'étape d'observation constitue un mécanisme automatisé d'apprentissage et de validation : dès lors qu'un algorithme statistique détecte une convergence systématique entre les évaluations de l'observateur et celles des participants expérimentés, le système déverrouille dynamiquement son droit de soumettre des propositions d'idées et de peser sur la notation finale.

Cette qualification continue des participants prépare la répartition exacte des attributions entre l'intelligence humaine et le traitement algorithmique.

## 4. Séparation des Fonctions : Protocole, Évaluation Humaine et Algorithme

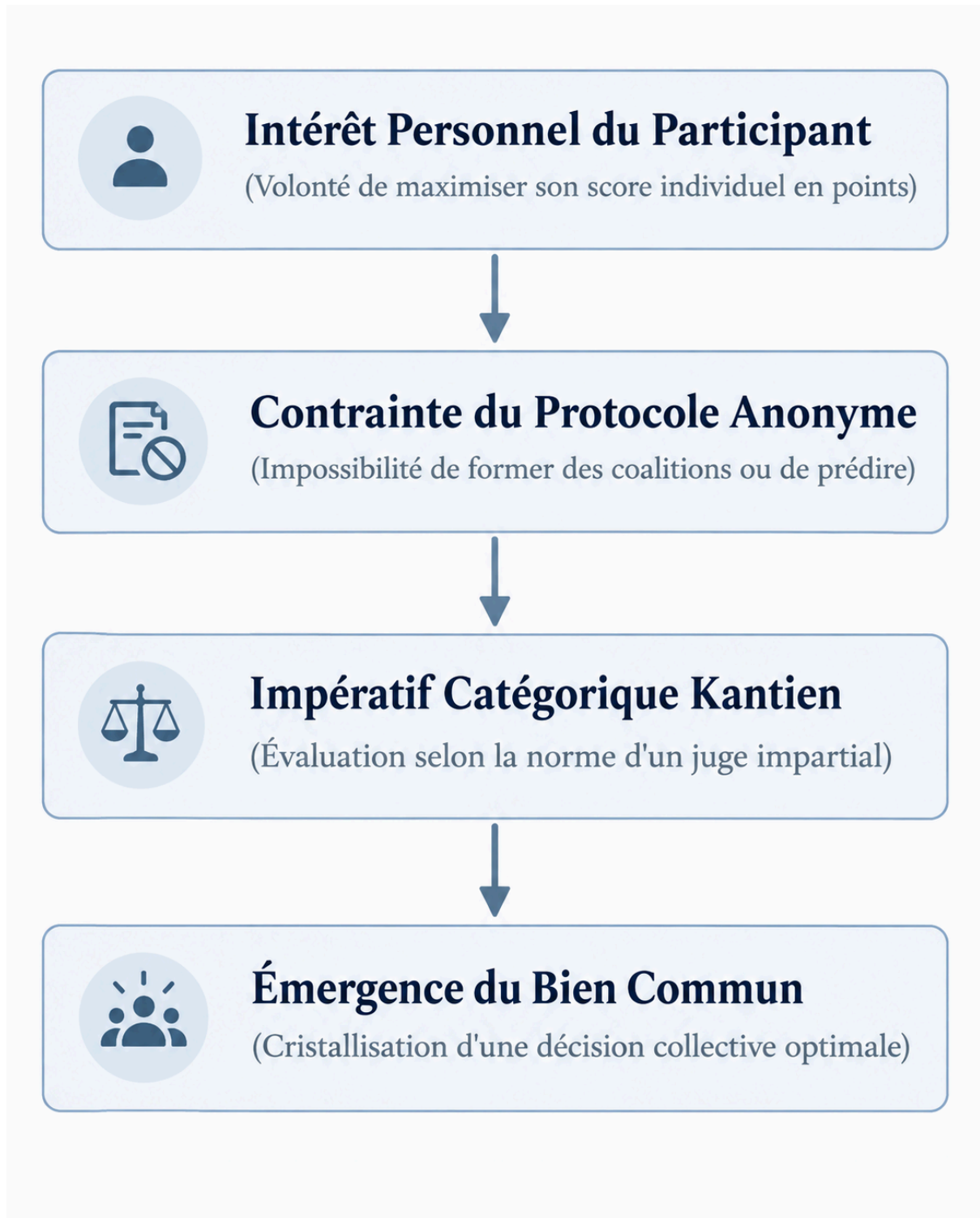
L'intégration des technologies de l'information dans la gouvernance comporte le risque majeur d'une dérive technocratique ou d'un transfert de souveraineté vers des systèmes d'intelligence artificielle. L'omnicratie neutralise ce péril en instaurant une démarcation absolue : l'algorithme est cantonné à un rôle purement arithmétique et comptable, garantissant que le pouvoir d'évaluation réflexive reste le privilège inaliénable des êtres humains.

L'architecture repose sur la tripartition stricte des compétences suivante :

1. **Le Protocole** : Il codifie de manière immuable les règles de l'interaction, le barème d'évaluation ( $[-5, -1]$ ,  $[+1, +5]$  et la sanction 0), le découpage des étapes et la grille d'incitations comportementales.
2. **Les Humains** : Ils incarnent la source unique de valeur politique et axiologique. Ils jugent la pertinence des alternatives, apportent leur discernement social et expriment la volonté collective.
3. **L'Algorithme** : Il réalise l'exécution mécanique des calculs. Il effectue la somme algébrique des notes, applique les coefficients pondérateurs liés au *poids de spécialisation* et dresse le classement arithmétique des propositions. Il ne produit

aucun jugement de valeur, n'interprète pas les intentions des acteurs et ne prend aucune décision autonome.

Sur le plan de la théorie des jeux, le protocole subvertit la logique défavorable du dilemme du prisonnier classique — où la poursuite de l'intérêt individuel de court terme engendre un résultat collectif désastreux — en lui substituant le mécanisme du **dilemme du prisonnier inversé** :



Dans ce cadre, la maximisation du score individuel en points dépend de la proximité entre la note attribuée par le participant et la note moyenne globale qui émergera du

groupe de façon indépendante. Ne pouvant ni conspirer avec des alliés ni connaître à l'avance les biais de l'audience en raison de l'anonymat absolu, l'acteur est conduit par son propre intérêt à adopter une posture d'impartialité. Il est contraint d'appliquer l'impératif catégorique kantien : évaluer chaque idée comme si le principe de son jugement individuel devait être érigé en loi universelle par la communauté. L'égoïsme individuel devient paradoxalement le moteur de l'impartialité et de la recherche du bien commun.

Sur le plan philosophique, cette isolation rigoureuse neutralise les biais de statut social, l'argument d'autorité, le suivisme partisan et la pression des pairs. En épurant le jugement des passions identitaires, l'agrégation des évaluations individuelles indépendantes permet d'opérer un saut qualitatif : les appréciations subjectives isolées (*intersubjectivité*) entrent en résonance et cristallisent une sagesse collective dotée d'une portée d'**objectivité**.

Il convient d'établir une distinction analytique fondamentale entre le décidement collectif et les **marchés de prédictions**. Ces derniers visent à conjecturer la probabilité d'occurrence d'un événement futur exogène sur lequel les intervenants n'exercent aucun contrôle direct. À l'inverse, le décidement omnocratique constitue un processus endogène d'ingénierie politique : il conçoit, perfectionne et choisit les normes mêmes qui structureront l'avenir de la communauté.

Cette dynamique d'évaluation impartiale trouve son prolongement naturel dans des dispositifs d'exécution décentralisés et dynamiques.

## 5. Mise en Œuvre Décentralisée et Adaptabilité

### Continue

La crédibilité politologique du décidement omnocratique réside dans sa faisabilité opérationnelle immédiate. Son déploiement ne requiert pas la refonte préalable de la constitution d'un État ou l'avènement d'une rupture systémique globale. Il s'applique directement à l'échelle micro-sociale et organisationnelle — au sein d'entreprises, de municipalités, de syndicats ou de réseaux communautaires.

Sur le plan de l'exécutabilité, le décidement omnocratique intègre l'ingénierie opérationnelle au sein même du processus de décision :

- **Affectation des ressources** : Le protocole intègre la répartition budgétaire et la distribution des coûts directement dans la formulation des options soumises au vote.

- **Mandat des exécutants** : Le groupe désigne les agents d'exécution et définit la feuille de route opérationnelle.
- **Contrôle sans aliénation** : Les exécutants assument la responsabilité technique de la mise en œuvre, mais ne possèdent aucun droit de modification unilatérale des orientations stratégiques arrêtées par le groupe.

L'omnicratie récuse le dogme selon lequel une décision politique pourrait posséder une validité atemporelle. Une solution n'est juridiquement et scientifiquement optimale que sous un ensemble donné de conditions empiriques. Contrairement aux régimes représentatifs, figés par des mandats électoraux rigides à durée fixe, le modèle installe le principe de la **révisabilité dynamique**. Dès lors que les paramètres environnementaux évoluent ou que les résultats d'une mesure s'écartent des prévisions, tout participant a la faculté de formaliser une demande de réouverture du dossier. Si cette requête rassemble un seuil critique d'adhésion au sein du groupe, un nouveau cycle de décidement en deux étapes est automatiquement réinitialisé.

Des infrastructures logicielles et des cadres méthodologiques opérationnels soutiennent dès à présent cette transformation, notamment à travers les travaux du catalogue de projets METACON ([metacon.lt](https://metacon.lt)) et la plateforme [omnicracy.net](https://omnicracy.net).

En conclusion, la transition de la compétition pour l'attention vers le décidement collectif post-hiérarchique offre une réponse structurelle à la dégradation du débat démocratique. En remettant la régulation des incitations au protocole, le traitement des données aux algorithmes, et l'évaluation impartiale des choix collectifs à la responsabilité humaine, l'omnicratie fonde une nouvelle légitimité politique basée sur l'intelligence collective et la souveraineté partagée.